REALISER UN PLAN EN COUPE

Pourquoi dois-je fournir un plan en coupe ?

Le plan en coupe permet de comprendre l'implantation et les incidences de mon projet par rapport au profil du terrain sur lequel je souhaite le réaliser.

Comment réaliser un plan en coupe ?

La présentation du plan en coupe n'est pas réglementée à partir du moment où les informations nécessaires y sont indiquées.

Exemple de plan en coupe – Construction d'une maison individuelle

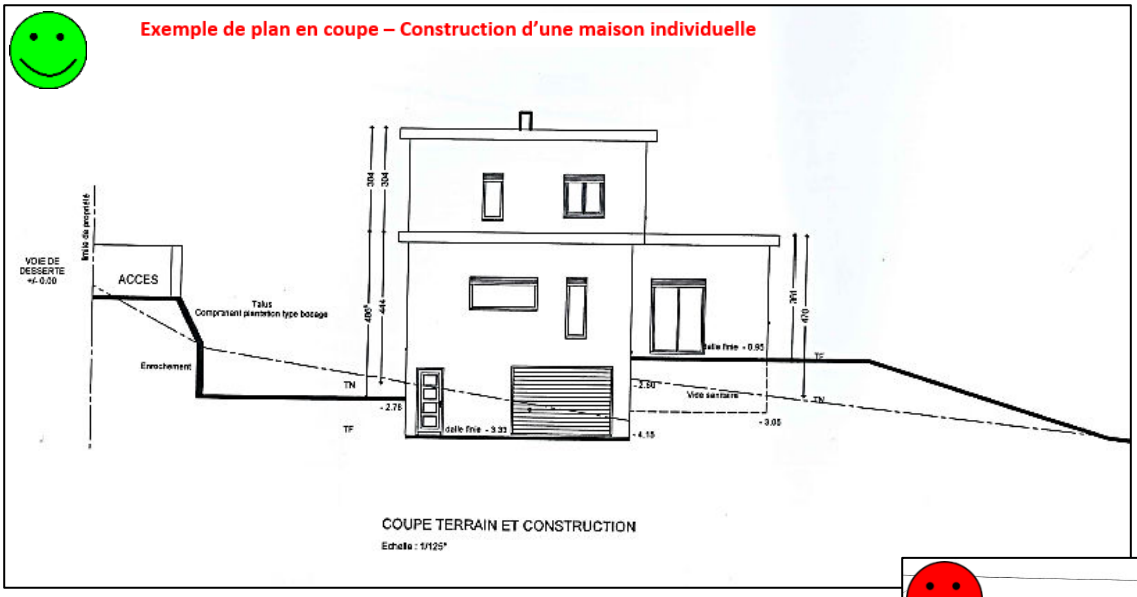

COUPE TERRAIN ET CONSTRUCTION

Echelle : 1/125e

Le plan en coupe est une pièce <u>obligatoire</u> pour toutes les demandes de permis de construire et pour tous les projets susceptibles d'avoir une incidence sur le terrain (piscine par exemple)

Quelles sont les informations à indiquer sur le plan en coupe ?

- ☑ La construction souhaitée
- ☑ La courbe de niveau du terrain avant travaux (terrain naturel)
- ☑ La courbe de niveau du terrain après travaux (terrain fini)
- ☑ La hauteur et la profondeur de la construction
- ☑ L'échelle

<u>Plan en coupe à proscrire !!</u>

- ☑ Pas d'échelle
- ☑ Pas de courbe de niveau du terrain

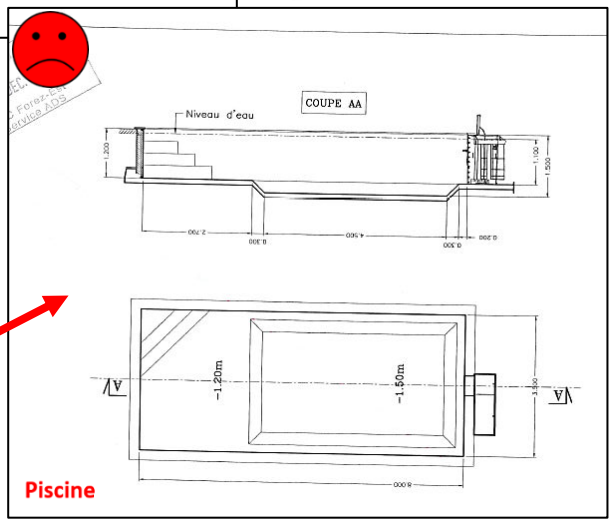

Piscine

RISQUE D'INONDATION

Si votre terrain est situé en zone inondable, pensez à indiquer les cotes altimétriques NGF

<u>Ne pas oublier !!!</u>

La cotation du plan en coupe est indispensable

Exemple de plan en coupe – Piscine (réalisé sur un papier libre)

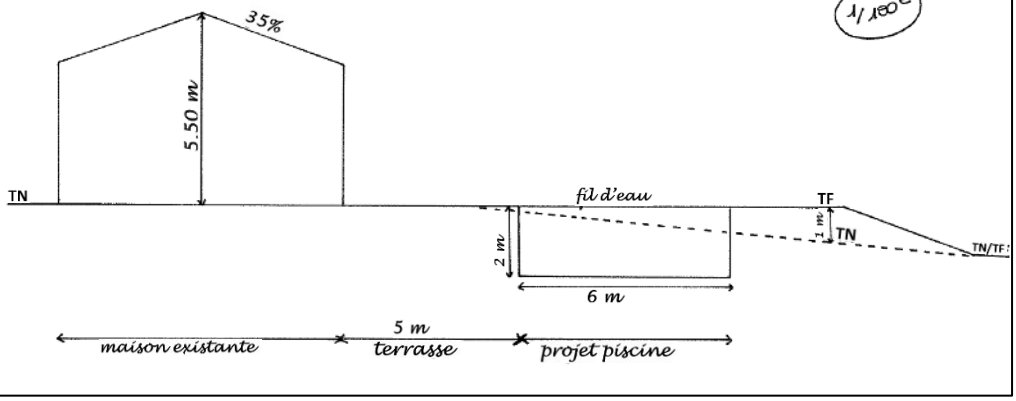

<u>Astuces</u>

✓ La coupe choisie doit être la plus pertinente en fonction du projet et du profil du terrain.

✓ Plusieurs plans en coupe peuvent être fournis si besoin.

Service « Instruction des autorisations d'urbanisme »
Communauté de communes de Forez-Est
6 Place Paul Larue - 42110 FEURS

www.forez-est.fr